

# BARÈME APPLICABLE À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

## ESTIMATION

AVIS DE VALEUR	GRATUIT
AVIS DE VALEUR ÉCRIT*	150 € TTC

\*Remboursé si mandat de vente exclusif dans les 12 mois

## VENTE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION ET TERRAINS

Prix net vendeur.	Honoraires ttc
De 1 € à 30 000 €	4 000 € FORFAIT
De 30 001 € jusqu'à 75 000 €	6 000 € FORFAIT
De 75 001 € jusqu'à 120 000 €	7 000 € FORFAIT
De 120 001 € jusqu'à 250 000 €	8.00 % ----
De 250 001 € jusqu'à 325 000 €	7.00 % ----
De 325 001 € jusqu'à 500 000 €	6.00 % ----
+ 500 000 €	5.50 % ----
	5.00 % ----

Honoraires dus au cabinet à la charge du vendeur.

## LOCATION COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE :



Les frais de rédaction des baux commerciaux ou professionnelles et de renouvellement sont calculés sur le montant du loyer en principal pour la période couverte par le contrat.

Ces frais s'établissent de la manière suivante :

De 0 € à 4 000 €.	2.50 % TTC
Au-delà de 4 000 € jusqu'à 8 000 €.	2.00 % TTC
Au-delà de 8 000 € jusqu'à 12 000 €.	1.50 % TTC
Au-delà de 12 000 €.	1 % TTC

**Auxquels s'ajoutent, les frais de négociation en matière commerciale ou professionnelle correspondent à 12 % du montant du loyer annuel TTC à la charge du locataire**

Les frais d'avenant de révision sont calculés sur le montant du loyer de la période triennale à la charge du locataire.

**Horaires d'ouverture du Cabinet : Le lundi de 14 h à 18 h et du mardi au vendredi : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
Le samedi matin de 9 h à 12 h et le samedi après-midi sur rendez-vous uniquement.**